

Le Plan de Paysage

Mardinale Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et
de l'Environnement de l'Aisne - 14/05/2024

François RIQUIEZ

Pôle Sites et Paysage (SEN)

DREAL Hauts-de-France

Elaborer des plans de paysage pour la transition énergétique

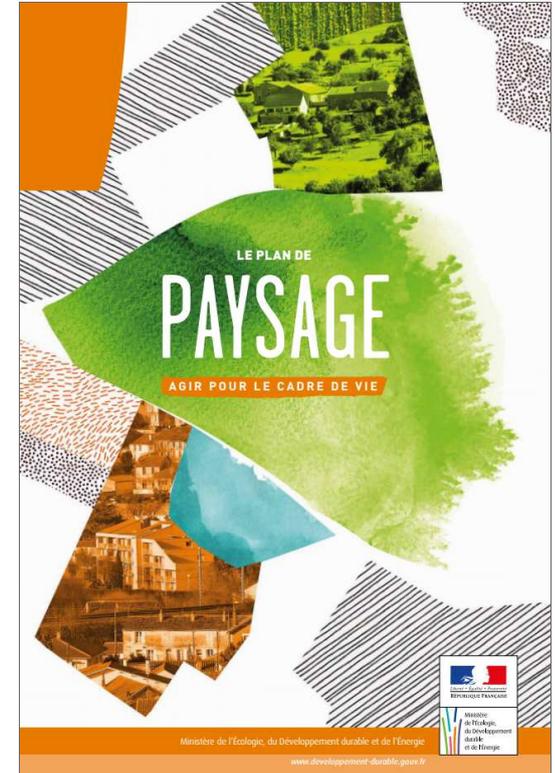
Réflexions issues du groupe de travail du Club Plans de paysage



*Désirs et inventions de la transition énergétique par les paysages du pays du châtillonnais
Morgane BRADUEZEC, Alice STEVENAGE & Steve WALKER, encadrés par Claire Laubie - Ateliers Pédagogiques Régionaux de la Chaire Paysage et Environnement

Qu'est-ce qu'un Plan de Paysage ?

- Un **outil** au service des **élus** pour renforcer l'**attractivité de leur territoire** tout en s'emparant de la **question des transitions** (écologiques, énergétiques, économiques, sociales, agricoles, touristiques, etc.)
- Une démarche qui **appréhende le paysage** comme une **ressource** et un **levier** pour le développement local, dans le respect des **richesses et spécificités de ce territoire**.
- Une **approche qualitative pour tous les paysages** : milieux urbains /ruraux, territoires dégradés / de grande qualité, les espaces remarquables / du quotidien.
- Un **projet local** reposant sur trois principes : Connaître, Co-construire, Agir.



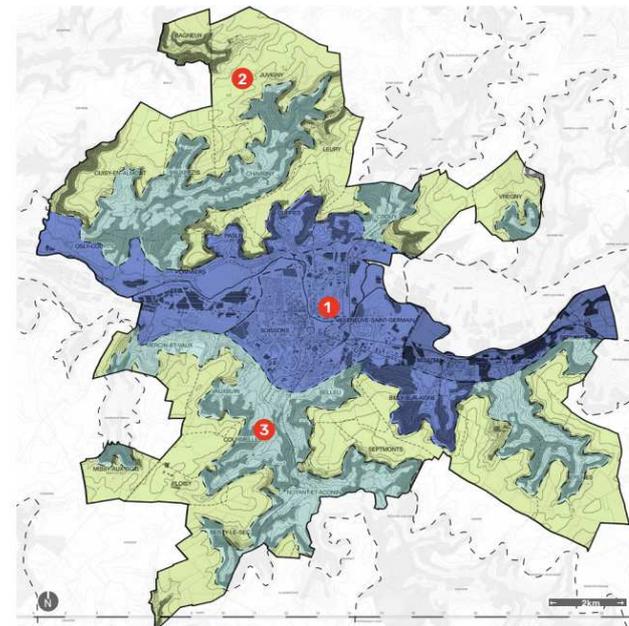
Pourquoi un Plan de Paysage ?

– Pour Connaître

→ **Un état des lieux** du paysage analyse des caractéristiques du paysage et des dynamiques en cours : identification des forces, des faiblesses, des risques et des atouts du territoire en matière de paysage

→ **Une compréhension de l'histoire et du fonctionnement du territoire** : donner du sens à l'action publique en la fondant sur l'histoire du territoire

→ **Une définition des enjeux paysagers** du territoire



[1] La vallée de l'Aisne



[2] Les plateaux cultivés



[3] Les vallons secondaires

26-SEPTEMBRE-2017_PLAN_PAYSAGE_DE_LA_COMMUNAUTE_D'AGGLOMERATION_DU_SOISSONNAIS_COLLON_LEBLANC_6_ASSOCIES_ATELIER_DE_L'DUPOURTE_DE_L'AISNE

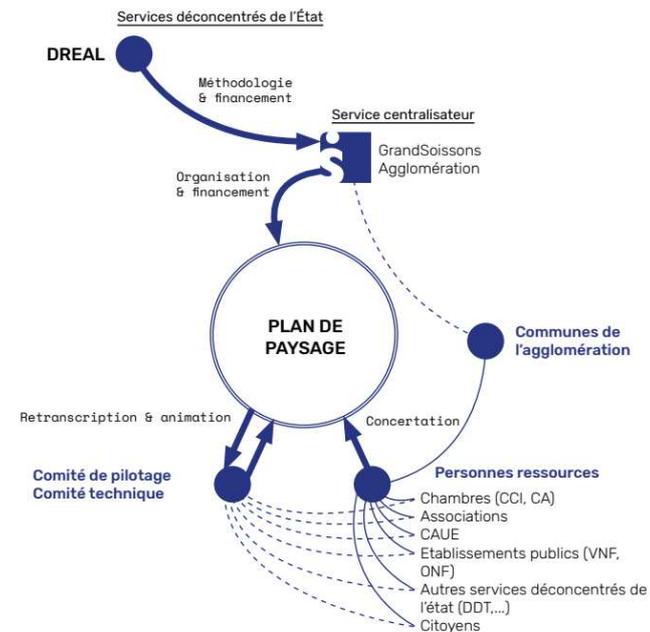
Pourquoi un Plan de Paysage ?

– Pour co-construire

→ **L'état des lieux** du paysage identifie également les attentes de chacun (acteurs socio-économiques, habitants, élus, etc.)

→ **Un projet de territoire issue de l'écoute des élus et du public, au-delà de l'expertise paysagère** : pédagogie, échanges et appropriation des problématiques par l'ensemble des acteurs du territoire. Culture paysagère commune.

→ **La formulation des objectifs de qualité paysagère** spatialisés à l'échelle du territoire, partagés par les acteurs locaux, au-delà des intérêts individuels parfois contradictoires



28-SEPTEMBRE-2017-PLAN PAYSAGE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SOISSONNAIS-CLLON LEBLANC & ASSOCIÉS-ATELIER DE L'OURS-OTTE DE L'AISNE

Pourquoi un Plan de Paysage ?

- Pour agir

→ **Des propositions d'actions concrètes** à engager à court, moyen et long termes permettent de répondre aux objectifs de qualité paysagère

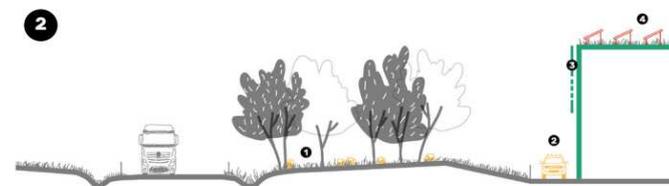
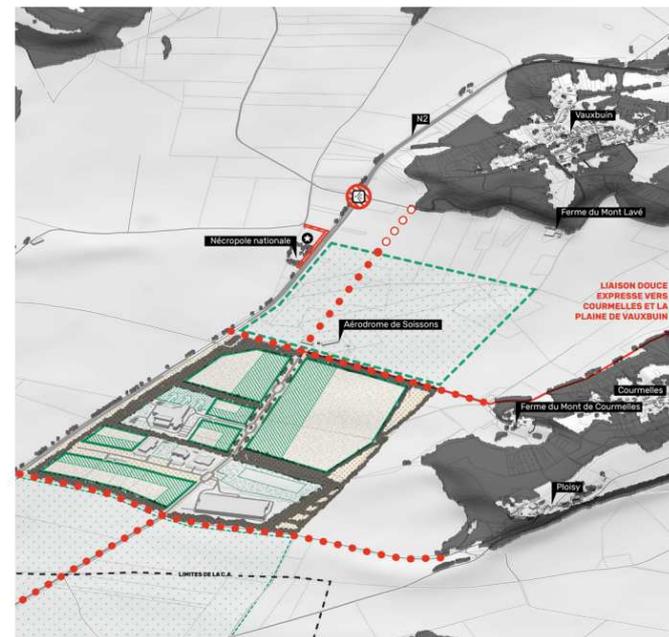
→ **Des traductions** réglementaires, opérationnelles, pédagogiques, etc. de ces actions ou dispositions

→ **Veille active, suivi dans le temps**, sur les politiques à l'œuvre à l'intérieur et en dehors du périmètre du plan

→ **Un document évolutif dans le temps** (non réglementaire mais intégrable dans les documents d'urbanisme) au fur et à mesure de sa mise en œuvre tout en conservant sa philosophie d'origine.

Valoriser l'identité agricole et les singularités géographiques des plateaux

Illustration sur la ZAC du plateau



Optimiser la gestion des espaces extérieurs de la ZAC. Voir p.129

-4- MISE EN ILLUSTRATION SUR LE TERRITOIRE 6 SYNTHÈSE DES OBJECTIFS EN GRANDES AMBITIONS

211

Pourquoi un Plan de Paysage ?

- Rejoindre un réseau d'acteurs : le Club Plans de Paysage
 - réseau qui regroupe les lauréats des appels à projets « plans de paysage »
 - ouvert à tous les porteurs de projets qui souhaiteraient s'engager ou se sont déjà engagés dans des démarches paysagères.
 - Organisation de **journées techniques** avec **visites des sites de projets**, partage de **retours d'expériences** et les **échanges de pratiques** + **séminaire national** consacré à la capitalisation d'expérience.



L'appel à projet national Plan de Paysage

- Appel à projets annuel
- Soutien à la fois technique et financier apporté aux lauréats par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires
- Deux volets thématiques spécifiques (qui s'ajoutent au volet généraliste du MTECT) :
 - le premier relatif aux **stratégies territoriales pour la transition énergétique et écologique** (soutien ADEME)
 - le second relatif à la préservation et à la restauration de la biodiversité (soutien Office français de la biodiversité, stratégie nationale pour la biodiversité 2030)



« L'objectif du ministère est de **soutenir les projets qui renforcent la cohérence et les dynamiques territoriales** à travers la prise en compte du paysage et l'**élaboration d'une stratégie paysagère locale.** »

« L'appel à projets valorisera donc les Plans de paysage qui préfigurent des **interactions vertueuses au niveau local**, qui s'insère dans une **vision globale et durable pour le territoire** et qui contribuent ainsi pleinement à la **production des paysages de qualité** et à la réalisation des **objectifs nationaux de transition écologique**, parmi lesquels la **transition énergétique**, l'adaptation au **changement climatique** et la préservation de la **biodiversité.** »

L'appel à projet national Plan de Paysage

- Soutien financier selon les règles d'attribution du MTECT (30 000 à 60 000 €), de l'ADEME (voir modalités AAP 2024) ou de l'OFB (10 000 à 60 000 €).
Convention d'une durée de 3 ans
- Soutien du club Plan de Paysage
- Accompagnement des porteurs de projet par la DREAL dans le cadre de leur candidature :
Prise de contact avec la DREAL en amont du dépôt de la candidature **fortement recommandée**
- **Tous les renseignements :**
<https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr>

Date limite envoi candidatures : **jeudi 20 juin 2024 12h00**

En cas de difficulté : psp.sen.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

Plan de Paysage Transition énergétique : outils et réseau national

Séminaire national ADEME – Décembre 2023

Outil de spatialisation de la transition énergétique

Transition énergétique dans les paysages patrimoniaux

Paysages de l'après-pétrole Collectif • **E.t.a.p.o.e. paysage**

Un outil d'aide à la discussion pour spatialiser les ambitions énergétiques d'un territoire
<http://www.paysages-apres-petrole.org/outil-etape-paysage/>

Elles sont le socle de la démarche Grand Site de France et le fil rouge du projet de territoire. Le diagnostic du PPTÉ du Grand Site s'appuie sur une synthèse illustrée des valeurs paysagères. La spatialisation de ces valeurs à travers la carte paysage permet d'annoncer l'articulation possible avec les enjeux de transition énergétique.

Comment réussir la transition énergétique dans des paysages patrimoniaux, protégés et gérés ? Une expérimentation nationale du Réseau des Grands Sites de France menée en 2019, accompagnée du MTECT et de l'ADEME : le cas du PPTÉ du Grand Site des Gorges de l'Hérault.

C'est un outil expérimental qui permet de retracer l'évolution de notre système énergétique dans le temps long, et sa traduction dans le paysage. Le diagramme permet d'illustrer concrètement ces dynamiques à l'échelle du Grand Site de France, et de le partager à travers une synthèse illustrée et facilement appropriable.

Dans les Gorges de l'Hérault, le récit a permis de créer une culture commune ou sein des élus, en reliant le paysage et l'énergie.

15ème siècle Sources d'énergie
20ème siècle Sources d'énergie

Outil réalisé en collaboration avec :

Avec le soutien de :

Partager les enjeux de paysage et de transition énergétique dès le diagnostic : l'intérêt des outils sur mesure

Comment réussir la transition énergétique dans des paysages patrimoniaux, protégés et gérés ? Une expérimentation nationale du Réseau des Grands Sites de France menée en 2019, accompagnée du MTECT et de l'ADEME : le cas du PPTÉ du Grand Site des Gorges de l'Hérault.

1 Les valeurs paysagères

Elles sont le socle de la démarche Grand Site de France et le fil rouge du projet de territoire. Le diagnostic du PPTÉ du Grand Site s'appuie sur une synthèse illustrée des valeurs paysagères. La spatialisation de ces valeurs à travers la carte paysage permet d'annoncer l'articulation possible avec les enjeux de transition énergétique.

- En paysanerie traditionnelle, l'usage du territoire est lié à l'agriculture.
- En paysanerie moderne, l'usage du territoire est lié à l'agriculture et au tourisme.
- En paysanerie contemporaine, l'usage du territoire est lié à l'agriculture, au tourisme et à la culture.
- En paysanerie nouvelle, l'usage du territoire est lié à l'agriculture, au tourisme et à la culture.

La carte paysagère apporte une compréhension sensible du territoire.

2 Le récit paysage-énergie

C'est un outil expérimental qui permet de retracer l'évolution de notre système énergétique dans le temps long, et sa traduction dans le paysage. Le diagramme permet d'illustrer concrètement ces dynamiques à l'échelle du Grand Site de France, et de le partager à travers une synthèse illustrée et facilement appropriable.

Dans les Gorges de l'Hérault, le récit a permis de créer une culture commune ou sein des élus, en reliant le paysage et l'énergie.

15ème siècle Sources d'énergie
20ème siècle Sources d'énergie

3 La lecture paysagère et énergétique

Elle a été réalisée au cours de parcours à vélo et à pied. Les participants étaient accompagnés de carnets de routes (carte de synthèse des valeurs paysagères et illustrations du récit paysage-énergie). Objectifs :

- S'appuyer sur la connaissance des valeurs paysagères.
- Partager l'évolution des paysages par le prisme de l'énergie.
- Faire émerger les complémentarités ou les contradictions possibles entre préservation du paysage et mise en œuvre de la transition énergétique.
- Introduire l'outil Etape paysage qui sera travaillé en salle.
- Aider à définir des axes possibles pour l'élaboration de scénarios.

Le terrain permet d'identifier les échanges à partir de ce que l'on voit et de ce que l'on ressent.

Plan de Paysage Transition énergétique : outils et réseau national

Séminaire national ADEME – Décembre 2023

Bilan lauréats 2020-2023

- Durée moyenne : 17 mois
- Satisfaction globale des ressources dédiées à l'élaboration (aide ADEME + parfois aide régionale)
- 80% des PPTTE interrogés avancent que les **bénéfices** ont été **importants**
- 100 % des PPTTE interrogés **recommandent l'approche par le Plan de paysage pour l'aménagement du territoire et la planification énergétique**, avec les arguments suivants sur le paysage et le PPTTE :
 - Paysage : dénominateur commun qui **rassemble** et **permet l'expression** ;
 - **Mise en cohérence** des stratégies et politiques publiques d'aménagement à différentes échelles ;
 - Incontournable pour rendre la **transition désirable** ;
 - l'approche opportune dans le **contexte de décentralisation** de la production énergétique + **loi APER**.

Plan de Paysage Transition énergétique : outils et réseau national

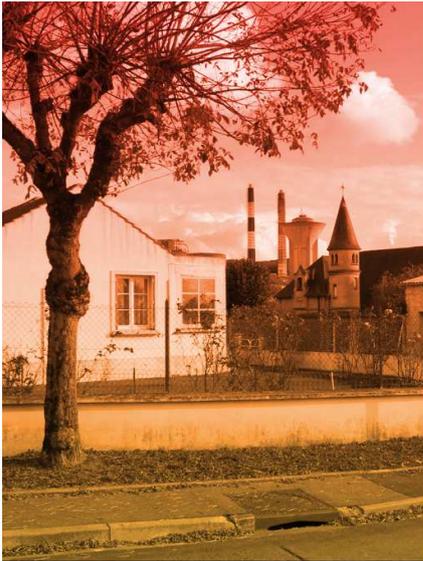
Séminaire national ADEME – Décembre 2023

Bilan lauréats 2020-2023

- 75 % des PPTTE interrogés ont donné lieu à des **zonages cartographiques** pour encadrer le développement des EnR, et espèrent ainsi tous **en faire usage dans le cadre de la loi APER** et ils en sont globalement satisfaits, bien que ces zonages puissent être incomplets et poser des problèmes de concordance d'échelles (EPCI / communes)
- Puis inscription dans documents d'urbanisme
- Pistes de renforcement de la démarche (en collaboration étroite avec le réseau PPTTE (PPTTE, ADEME national et régional + DREAL) : maintien de la mobilisation citoyenne, relation avec les développeurs, mobilisation de ressources pour la phase de mise en œuvre des fiches actions.

Exemples de Plans de paysage

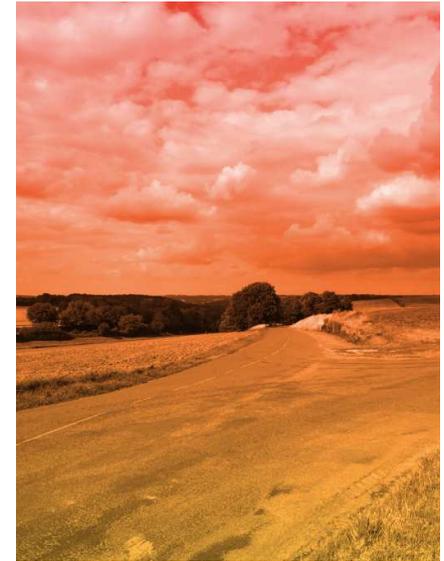
Plan Paysage du Soissonnais (02) : relier et affirmer les qualités des milieux urbains, ruraux et naturels



Habiter le paysage dans un équilibre des milieux urbains, ruraux et naturels, en affirmant l'identité des territoires



Diversifier et faire évoluer toutes les productions dans une logique durable



Permettre l'accessibilité et la lisibilité des territoires par tous les déplacements

1.1.1 Continuer la construction des villages belvédères en tant qu'interface entre plateau et vallée

Constats

(rappel diagnostic)

Une situation géographique et patrimoniale

Perchés sur la charnière entre plateaux et coteaux, les villages belvédères sont autant de citadelles qui dominent les petites vallées affluentes de l'Aisne.

En situation de balcon, ces villages offrent généralement, ou potentiellement, des vues remarquables sur les paysages alentour. En arrivant de leur vallée, l'approche en contre-plongée de ces villages est également d'une grande qualité.

Toutefois, les vues "sur", ou "depuis", les villages belvédères sont aujourd'hui menacées par l'enfrichement des coteaux autrefois jardinés ou cultivés, effaçant progressivement la singularité géographique des bourgs concernés.

Constats

(sur le territoire)



Le bourg de **Chavigny** propose une approche remarquable depuis son fond de vallée mais ne propose finalement pas de vues sur celle-ci depuis l'intérieur.



Leury, une placette en belvédère sur le vallon à requalifier : le mobilier ne s'oriente pas vers le panorama, la végétation n'est pas pensée dans son ensemble et se réduit à un fleurissement décoratif et des Tilleuls contraints par une taille lourde.

Outils et levier existants

- SCoT (RP1C), présentation des villages belvédères, ou "à balcon" p.111

Objectifs

Caractéristique très forte du patrimoine bâti du territoire, ces villages perchés ne sont pas reconnus et signalés comme tel. L'objectif de cette fiche action est de parvenir à replacer la singularité géographique de ces bourgs au cœur de leurs développements futurs au bénéfice d'espaces publics et habités qui dévoilent et magnifient les paysages alentour.

Communes concernées

Cuisy-en-Amont, Chavigny, Juvigny, Leury, Vregny, Missy-aux-Bois, Noyant-et-Aconin, Acy

Mise en place & méthodologie

Échelle de l'agglomération

Inscrire les villages belvédères au SCoT

→ Réaliser un inventaire de ces villages comprenant une description écrite et visuelle de leur implantation dans la pente, des points de vue existants ou à retrouver, de la présence et de la qualité des espaces publics

Échelle communale

Repérer et protéger les cônes de vue au PLU

→ Cartographier les points de vue remarquables (sur ou depuis les villages), les inscrire au PLU

→ Classer en zone N les cônes de vue ou définir des éléments de paysage ou sites à protéger au titre de l'article L.123-1-5-II 2° du Code de l'Urbanisme

→ Restreindre les hauteurs des constructions dans les cônes de vue ou imposer des gabarits à respecter par des OAP

Définir et protéger

Maîtrise d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération, Communes**
Personnes ressources : **CAUE de l'Aisne, ABF, STAP**
Leviers : **SCoT, PLU, AVAP**

→ Limiter l'enfrichement pour préserver les vues

→ Communiquer (ateliers, affiches, communiqués...) à l'échelle de l'agglomération sur la démarche et l'intérêt d'ouvrir les paysages sur ces villages

→ Éditer des dépliants de sensibilisation à destination des propriétaires des terrains concernés

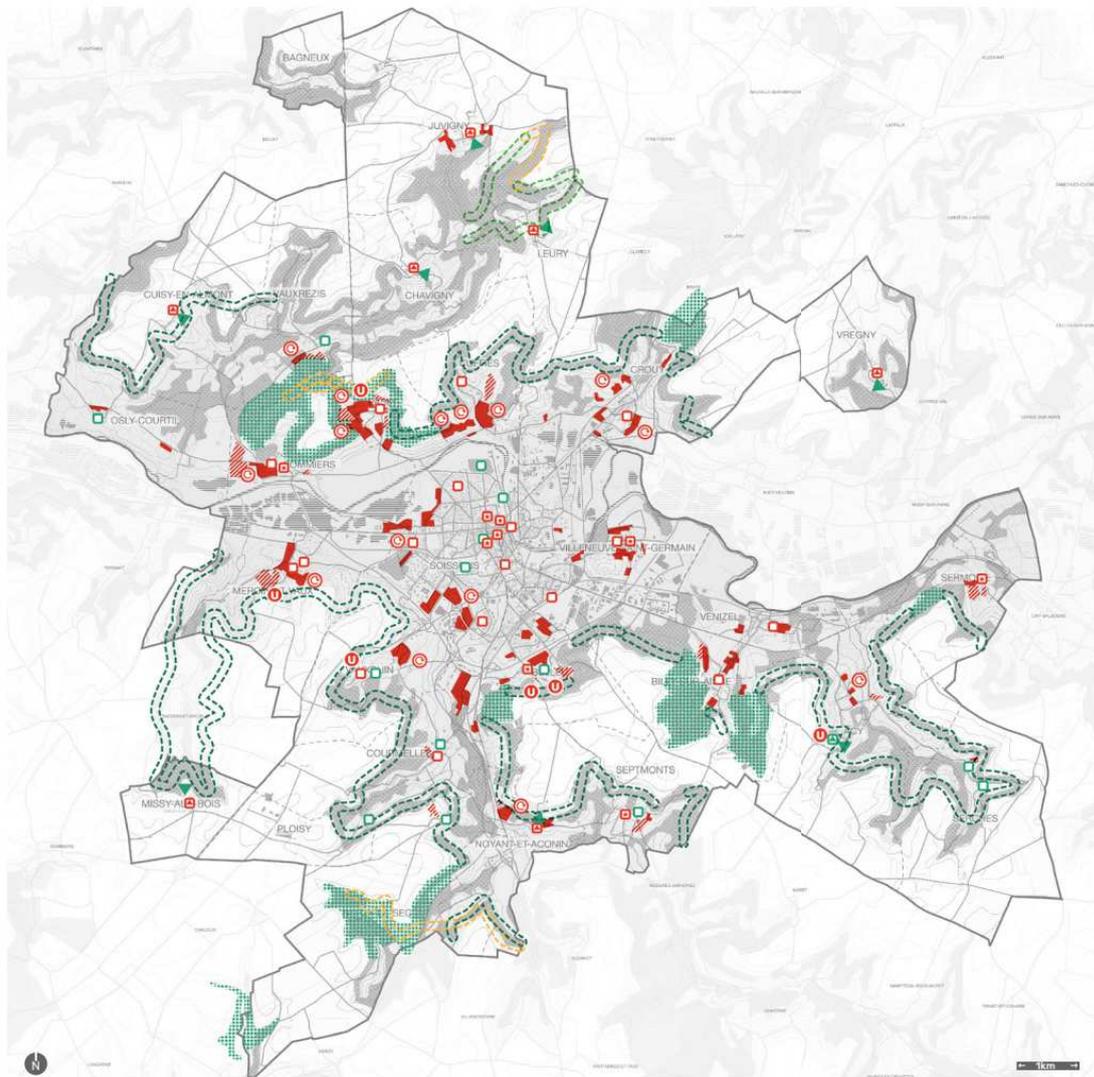
→ Identifier les propriétaires des boisements dont la gestion est stratégique pour la préservation de points de vue remarquables

→ Établir un plan de gestion communicable aux particuliers sur les cônes de vue à préserver

→ Contenir la végétation qui menace les points de vue existants

Gérer & communiquer

Maîtrise d'ouvrage : **DREAL, Communauté d'Agglomération, Communes, ONF, Propriétaires privés**
Personnes ressources : **CEN Picardie, ONF, CAUE de l'Aisne, COFORAISNE, CRPF**
Leviers : **Financements européens, régionaux et départementaux, mobilisables via le CEN Picardie, Plans de gestion écologique intégrant des objectifs de restauration des pelouses.**



OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1.1

Répondre aux besoins d'habitat et d'activité dans un dialogue avec l'existant

1.1.1/ CONTINUER LA CONSTRUCTION DES VILLAGES BELVÉDÈRES EN TANT QU'INTERFACE ENTRE PLATEAU ET VALLÉE

- ▼ Recenser les villages belvédères du Soissonnais et leurs points de vue
- ▣ Espaces publics belvédères à aménager
- ▣ S'inspirer des espaces publics belvédères existants

1.1.2/ ENCADRER LES CONSTRUCTIONS DANS LA PENTE

▨ remettre en question les projets d'extension de l'urbanisation dans la pente prévus par le SCoT

Maintenir ou restaurer les milieux naturels dans les projets d'aménagement :

- ▬ Corridor arboré établi dans les coteaux à préserver en priorité (SRCE)
- ▬ Corridor prairial et bocager établi dans les coteaux à restaurer en priorité (SRCE)
- ▬ Corridor de milieu ouvert calcicole établi dans les coteaux à restaurer en priorité (SRCE)
- U Passage difficile pour la faune au sein du corridor arboré dû à un mitage par l'urbanisation à améliorer (SRCE)
- ▨ Réservoir de biodiversité des coteaux (SRCE)

1.1.3/ INCLURE LES LOTISSEMENTS PAVILLONNAIRES EXISTANTS ET FUTURS DANS LE TISSU URBAIN

- ▨ Étudier la mutation du tissu urbain existant (lotissement pavillonnaire peu dense)
- Ⓢ Désenclaver les lotissements en impasse

1.1.4/ POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT D'ESPACES PUBLICS ATTRACTIFS, PARTAGÉS ET APAISÉS DANS LES VILLES ET VILLAGES

- ▣ S'inspirer des espaces publics qualitatifs
- ▣ Requalifier les espaces publics
- ▣ Requalifier les espaces publics devant un édifice remarquable

Des exemples réalisés hors de la communauté d'agglomération



Communication et recensement peuvent aller de paire
Sortie organisée par le CAUE de Savoie (73), avec des élus locaux et des étudiants pour découvrir et inventorier les belvédères à mettre en valeur dans les villages des communes environnantes de l'Agglomération d'Annecy.



L'atlas des paysages du Lot-et-Garonne recense et met en avant les villages qui ont apporté un soin à la requalification des espaces publics ouverts sur les paysages depuis leur cœur de bourg. Ici, à Monteton, un belvédère sur la vallée du Dropt offre un lieu public sobre mais de qualité.

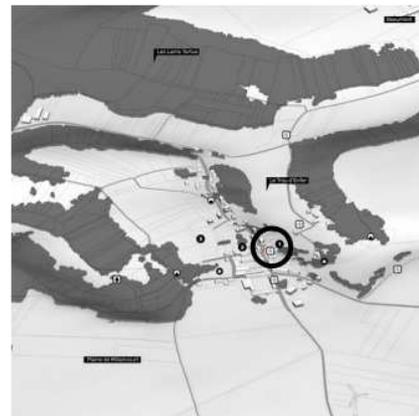


Réserver des emplacements pour ménager de nouveaux espaces publics
Au cœur de la commune de Saint-Remy (70), la commune a préempté des parcelles sous-utilisées en situation de belvédère pour en faire un espace public qualitatif.



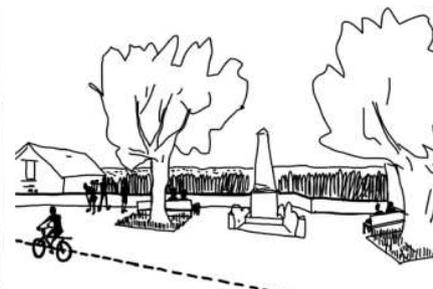
Belvédère Louis Octave Fontaine
Saint-Remy (70)

Une illustration du principe dans le Soissonnais



Village belvédère de Leury
Voir p.209

Aménager les espaces publics profitant d'un point de vue remarquable (1) en valorisant leur situation de belvédère. Faire des problématiques quotidiennes et touristiques ponctuelles le point de départ des choix d'aménagement (valorisation du point de vue, usages quotidiens type assises, gestion communale, taille des végétaux)



Requalification de la place belvédère du monument aux morts de Leury :

- Tourner les assises existantes en direction de la vallée
- Retirer le mobilier superflu et banalisant (jardinières horticoles, bornes)
- Tailler moins sévèrement les tilleuls tout en laissant passer les vues sous leur couronne
- Élargir les fosses d'arbres et privilégier des essences vivaces endémiques
- Traiter plus qualitativement le revêtement de la rue de Juvigny aux abords de la place

Les objectifs du PPTTE des 7 vallées

- Anticiper et encadrer le développement des EnR sur la base d'objectifs communs et partagés à moyen-long termes
- Conforter les filières de production d'énergie renouvelable locales et en activer des nouvelles
- Améliorer le cadre de vie pour les habitants et visiteurs de la communauté de communes
- Adopter une politique de gestion des eaux pluviales plus vertueuse
- Renforcer les continuités écologiques en milieu urbain
- Agir sur les modes de déplacement en offrant des alternatives au tout-voiture
- Freiner les phénomènes d'érosion en préservant la qualité des sols agricoles
- Valoriser les atouts des paysages des 7 vallées en améliorant l'accessibilité et le traitement des points d'observation
- Rendre accessibles les fonds de vallées au public : création de nouveaux chemins de randonnée
- Ouvrir les paysages de fond de vallée en faveur de la biodiversité et préserver les paysages des prairies calcicoles des coteaux
- Préserver de la qualité des sols et de la biodiversité
- Efficacité énergétique / acceptabilité sociale de la transition
- Valoriser le petit patrimoine rural disséminé sur les grands plateaux agricoles de la communauté de communes
- Contenir l'emprise urbaine des villages, bourgs et villes des 7 vallées en réinvestissant prioritairement les friches urbaines et les dents creuses
- Mieux relier et aménager les espaces de la couronne d'Hesdin en intégrant le tissu économique et commercial au reste de la ville



Bilan et perspectives du PPTTE des 7 vallées

- 7 GRANDS AXES DE TRAVAIL POUR LA TRANSFORMATION ET VALORISATION DES PAYSAGES DES 7 VALLÉES.
La question des mobilités et de la perception des paysages au cœur des réflexions :
 - » le paysage de la grande vitesse (voies rapides)
 - » le paysage énergétique
 - » le paysage de la moyenne vitesse (axes départementaux)
 - » le paysage de la faible vitesse (chemins)
 - » le paysage périurbain
 - » le paysage péri-villageois
- SENSIBILISATION ET CONCERTATION :
 - » Un arpentage collectif du territoire des 7 vallées
 - » Plusieurs ateliers sous forme de "martyrisons le plan de paysage" avec les élus locaux
 - » Une exposition et une réunion publique sur les premiers résultats du plan de paysage
 - » La collaboration avec trois artistes en résidence sur la thématique des « paysages en mouvement »
 - » Un atelier TEPOS + ETAPE avec les habitants et élus des 7 vallées
- LES CLÉS POUR UN PASSAGE A L'OPÉRATIONNEL
 - » 30 fiches actions pour la mise en œuvre du plan de paysage
 - » Des actions à court terme / immédiates --> les objectifs du PPTTE dans le nouveau PLUi-H (en cours de rédaction), sensibilisation du public aux enjeux du PPTTE en mobilisant l'exposition, les petites boucles de la vallée de l'Authie, transcrire les objectifs de production EnR dans les ZAE...
 - » Des actions à moyen terme --> une charte de l'aménagement des traverses des 7 vallées, un plan-guide anti-érosion, une étude préopérationnelle sur les espaces publics d'une commune, une étude préopérationnelle sur la couronne d'Hesdin (friches +espaces publiques...)
 - » Des actions à long terme -->
- LE PPTTE A L'ŒUVRE
 - » Une deuxième phase opérationnelle permettant de concrétiser les objectifs de qualité paysagère sur la base des fiches actions



Exemples de Plans de paysage

Plan Paysage du bocage boulonnais (62) : un projet de territoire structuré autour d'un motif paysager de haie bocagère, maillage historique et valeur patrimoniale du territoire



